

Avis 22-A-07 du 03 octobre 2022

portant sur un projet de décret relatif à la
prorogation des agréments des formules
d'accès illimité au cinéma jusqu'au 31
décembre 2023

Posted on: 24 octobre 2022 | Secteur :

ARTS ET CULTURE

Présentation de l'avis

Résumé

L'Autorité de la concurrence émet un avis favorable au projet de décret visant à proroger les formules d'accès illimité au cinéma jusqu'au 31 décembre 2023. Elle invite cependant le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) à dresser un bilan concurrentiel de l'impact de cette prorogation dans les trois mois suivant son adoption.

Informations sur l'avis

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique

Dispositif(s)

se référer à l'avis

Lire

le texte intégral

263.58 Ko

Le communiqué de presse